

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 février 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue dans la grande salle au 1500, boulevard Dionne, à Saint-Georges, le 19 février 2025, à 20 h. Sont présents :

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
Absent	Saint-Côme-Linière
M. Carl Gilbert	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Francis Bélanger	Courcelles-Saint-Évariste
M. Claude Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2025-02-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 janvier 2025;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 février 2025;
 - 3.3 Projet de réfection centre administratif;
 - Suivi financier;
 - Demande de paiement #8 (reporté);

- Occupation des locaux;
 - Résultat de l'appel d'offres – Mobiliers de bureau;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Projets PDT :
- Bonification des infrastructures de sport et de loisir - La Guadeloupe;(reporté)
 - Augmentation des services en loisirs - Saint-Honoré-de-Shenley;
 - Création des parcs Poulin et de l'Église - Notre-Dame-des-Pins;
 - Aménagement de la nouvelle salle communautaire - Saint-Côme-Linière;
 - Ajout d'un module de jeux et bancs de parc au Chalet des loisirs - Saint-Philibert;
- 4.2 Avenant #4 / Cartographie de la zone inondable;
- 4.3 Plan climat/ Offre de services;
- 4.4 Rapport final MADA MRC;
- 4.5 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre/ Certificat d'autorisation;
- 4.6 Signature innovation/ Promotion Pub Coop;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Certificats de conformité :
- Règlement 650-2025 Saint-Benoît-Labre;
- 5.2 Entente de services déboisement (inspection régionale);
- 5.3 Pourvoi en contrôle judiciaire / Article 59;
- 5.4 Programme d'Aménagement durable des forêts (PADF)/ projet Société beauceronne de gestion faunique inc.;
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Nomination au poste de coordonnateur en inspection régionale;
- 6.2 Nomination au poste d'agent de développement territorial;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu)
9. Dépôt de documents:
- États financiers mensuels;
10. Divers :
- 10.1 Relais pour la vie 2025;
- 10.2 Souper d'affaires de Prestige;
11. Période des questions;
12. Clôture de la séance.

2025-02-023

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 22 janvier 2025 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 FÉVRIER 2025

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 11 février 2025 à titre d'information.

PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF

Suivi financier

Le directeur général dépose un document détaillant le coût des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection du centre administratif de la MRC. En date de ce jour, le cadre financier est respecté.

Occupation des locaux

Il est expliqué aux élus différents scénarios étudiés pour l'occupation des locaux du centre administratif, suite à la fin du contrat de service en évaluation foncière avec la Ville qui a pour effet de libérer plusieurs espaces de travail.

2025-02-024

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES - MOBILIER DE BUREAU

Attendu les résultats de l'appel d'offres sollicité par la MRC pour le remplacement du mobilier du centre administratif;

Attendu que les offres reçues ont été validées quant à leur conformité par la firme d'architecte;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Consulis Environnement de Bureau inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'entériner la recommandation de la firme Marie-Lise Leclerc architecte et d'octroyer le contrat à Consulis Environnement de Bureau inc., pour un montant de 117 736.16 \$ plus les taxes applicables.

2025-02-025

PROJET PDT : AUGMENTATION DES SERVICES EN LOISIRS - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite bonifier certaines infrastructures de loisirs afin d'augmenter les possibilités d'activités pour l'ensemble de ses citoyens;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 février 2025

Attendu que le coût du projet s'élève à 23 300.68 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 18 647.64 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 18 647.64 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2025-02-026

PROJET PDT : CRÉATION DES PARCS POULIN ET DE L'ÉGLISE-MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins souhaite aménager deux nouveaux parcs afin de permettre aux résidents de Notre-Dame-des-Pins et des environs d'être actifs physiquement;

Attendu que le coût du projet s'élève à 121 339.00 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 96 590.00\$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur André Lapointe, appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 96 590.00 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire conditionnel à l'enclenchement de la démarche en vue de modifier le règlement de zonage afin de rendre conforme l'usage projeté du terrain.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2025-02-027

PROJET PDT : AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE SALLE COMMUNAUTAIRE - MUNICIPALITÉ SAINT-CÔME-LINIÈRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite avoir à même sa nouvelle salle communautaire un espace plus fonctionnel dans le but d'y accueillir une grande variété d'activités;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 février 2025

Attendu que le coût du projet s'élève à 26 203.00 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 19 416.00 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Claude Lachance, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 19 416.00\$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2025-02-028

**PROJET PDT : AJOUT D'UN MODULE DE JEUX ET BANCS DE
PARC AU CHALET DES LOISIRS- SAINT-PHILIBERT**

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert souhaite améliorer ses installations de jeux ainsi que son aménagement autour du chalet des loisirs;

Attendu que le coût du projet s'élève à 28 697.00 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 23 847.00 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 23 847.00\$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2025-02-029

AVENANT #4/ CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE

Attendu que, par décret en 2024, le gouvernement a autorisé la modification de certaines conditions et modalités d'octroi dans les décrets numéros 274-2018, 295-2021 et 332-2023 qui autorisaient la ministre à octroyer des subventions aux bénéficiaires;

Attendu que suite à ce décret il y a lieu de conclure l'avenant #4 à la convention;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, d'autoriser le préfet,

monsieur Dany Quirion, à signer l'Avenant #4 avec la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, et ce, pour et au nom de la MRC.

2025-02-030

PLAN CLIMAT/ OFFRE DE SERVICES

Attendu que le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec vise à soutenir les municipalités et les MRC dans l'intégration des enjeux climatiques dans leur planification et leurs actions;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan désire s'engager dans une démarche de préparation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (plan climat) en conformité avec les requis du programme ATCL;

Attendu que la MRC ne possède pas l'expertise nécessaire à l'élaboration d'une structure de gouvernance de ce genre de projet;

Attendu l'offre de service de la firme Protoma visant l'encadrement et l'accompagnement dans le démarrage d'un plan climat pour un montant estimé à 66 600 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de la firme Protoma et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de service.

2025-02-031

RAPPORT FINAL MADA MRC

Attendu que la MRC a déposé et reçu une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés;

Attendu le dépôt aux membres du conseil du rapport final que la MRC doit remettre au ministre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu unanimement, d'accepter le rapport tel que déposé par le directeur général.

2025-02-032

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE/ CERTIFICAT D'AUTORISATION

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a entrepris, en 2018, des démarches auprès des instances gouvernementales pour des fins d'agrandissement de son parc industriel;

Attendu que, depuis l'autorisation d'exclusion reçue de la part de la CPTAQ conditionnelle à l'acceptation du MELCCFP, la Municipalité doit répondre à plusieurs demandes d'informations de la part du MELCCFP avec les délais et les coûts que cela implique;

Attendu que plusieurs industries sont en attente de cette décision afin de pouvoir procéder à leur investissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre auprès du MELCCFP afin de réduire le délai de traitement de la demande dans ce dossier.

2025-02-033

SIGNATURE INNOVATION / PROMOTION PUB COOP

Attendu les nouvelles modalités proposées dans le cadre de Signature-innovation – Volet promotion;

Attendu que celles-ci visent à répondre aux besoins exprimés par les différents promoteurs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Bélanger, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'accepter les nouvelles modalités proposées telles que déposées par le directeur général.

2025-02-034

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 650-2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, lors de sa séance tenue le 4 février 2025, a adopté le Règlement 650-2025 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant que la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 7 février 2025;

Considérant que ce règlement a pour objectif de permettre au conseil municipal d'autoriser, sous certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que le Règlement 650-2025 ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beuce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lapointe, appuyé par monsieur Carl Gilbert et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 650-2025 de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2025-02-035

ENTENTE DE SERVICE DÉBOISEMENT (INSPECTION RÉGIONALE)

Attendu la complexité de l'analyse aux fins d'émission de permis relatif à l'abattage d'arbres pour le service d'inspection régionale;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 février 2025

Attendu l'offre de services sollicitée auprès de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

Attendu que l'analyse faite par cette agence permettrait de s'assurer de l'application des normes relatives à l'abattage d'arbres en forêts privées de la MRC;

Attendu que cette entente peut être revue en tout temps par l'une ou l'autre des parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Bélanger, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter l'entente de services faite par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE/ ARTICLE 59

Le directeur général informe les élus d'une démarche entreprise par un contribuable contre la CPTAQ devant la Cour supérieure en lien avec l'application de l'article 59. La MRC est partie mise en cause dans la démarche. Le tout a été transmis à notre conseiller juridique pour validation.

2025-02-036

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)/
PROJET SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE INC.**

Attendu la demande de financement déposée par la Société beauceronne de gestion faunique inc. (Zec Jaro) dans le cadre de l'intervention régionale du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que ce programme s'applique uniquement sur les terres publiques;

Attendu que le secteur de la Zec Jaro est le seul territoire de la MRC étant des terres publiques;

Attendu que les membres du conseil sont favorables à la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'accepter la demande de financement telle que déposée par le directeur général.

2025-02-037

**NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR EN INSPECTION
RÉGIONALE**

Attendu qu'un nouveau poste de coordonnateur en inspection régionale a été créé;

Attendu les démarches entreprises par la direction générale dans le but de combler ce poste;

Attendu qu'une ressource à l'interne a manifesté de l'intérêt pour le poste et a été rencontrée par la direction générale et la direction du service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Francis Bélanger et résolu unanimement, de nommer monsieur Olivier Champagne au poste de coordonnateur en inspection régionale à l'échelon 7 du groupe 5 de la convention collective, et ce, à partir du 1^{er} mars 2025.

2024-02-038

NOMINATION AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Attendu qu'un poste d'agent de développement du territoire sera à pourvoir à court terme;

Attendu les démarches entreprises par la direction générale dans le but de combler ce poste;

Attendu qu'une ressource à l'interne a manifesté de l'intérêt pour le poste et a été rencontrée par la direction générale et la direction du service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu unanimement, de nommer madame Pascale Dupont à titre d'agente de développement du territoire, et ce, de façon graduelle à compter du 1^{er} mars 2025 et de façon permanente lorsque son poste actuel d'agente culturelle sera comblé.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose et commente le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;

RELAIS POUR LA VIE 2025

Un rappel est fait aux élus concernant la prochaine édition de la marche Relais pour la vie 2025. La MRC met à la disposition d'organisateur potentiel un chapiteau.

SOUPER D'AFFAIRES DE PRESTIGE

Le 50^e anniversaire du CEB sera souligné lors du souper d'affaires de Prestige. Il a été convenu de réserver une place pour chaque élu du conseil des maires. Un tour de table est effectué afin de confirmer les présences aux fins de réservation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le journaliste présent a interpellé les élus en début de séance afin de connaître ceux et celles qui ont l'intention de se présenter à nouveau aux prochaines élections.

2025-02-040

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h30.

Dany Quirion, préfet

Eric Paquet, directeur général